

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2012**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	30
Absents représentés	12
Absents excusés	3
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE VINGT DEUX NOVEMBRE à VINGT ET UNE HEURES CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 16 novembre 2012 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, Mmes BENDIAF, GAMBIASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD (à partir du vote du CRDB), Mmes POURRE, BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI, M. MARCHAND, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI (jusqu'au point B), EHRMANN, M. LACHOURI (à partir du vote du CRDB), Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE (jusqu'au point B), ROSSET, CATALAN, RIVIERE, MERCIER, MOOG, Mme BERNARD Méhadée, M. MOKRANI, Mme BROUTE, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RAMEAU, adjoint au Maire, représenté par Mme GAMBIASIO,
Mme DUCHENE, adjointe au Maire, représentée par M. BELABBAS,
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
Mme PETER, adjointe au Maire, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI,
Mme SCHIAVI, conseillère municipale, représentée par M. BARON (à partir du point C),
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. ONAKAYA MENGE, conseiller municipal, représenté par M. MERCIER (à partir du point C),
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI,
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD (à partir du vote du CRDB),
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par Mme PERSTUNSKI-DELEAGE,
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par Mme LOICHOT,
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par M. MOOG,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme EHRMANN,
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU.

ABSENTS EXCUSES

M. BEAUBILLARD, adjoint au Maire, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme OUDART, conseillère municipale, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. LACHOURI, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.
(37 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE,
LE CARDINAL)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 18 octobre 2012.

(40 voix pour, 2 abstentions : Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, Mme LE CARDINAL)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des élus Europe Ecologie-Les Verts au nom de la majorité municipale intitulé « *Pour une continuité urbaine entre Ivry-sur-Seine et les villes voisines : réalisons un itinéraire cyclable au niveau des Ponts Nelson Mandela* » (vœu joint).

(à l'unanimité)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des élus communistes et partenaires au nom de la majorité municipale intitulé « *Pour le maintien du Programme Européen Aux Démunis (PEAD)* » (vœu joint).

(44 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Mme PERNIN)

A1/ FIXE, à compter du 1er janvier 2013, les tarifs de la restauration scolaire.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

A2/ FIXE, à compter du 1er janvier 2013, les tarifs journaliers du centre de loisirs associé à l'école Einstein.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

A3/ FIXE, à compter du 1er janvier 2013, les tarifs journaliers de l'étude du soir.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

A4/ FIXE, à compter du 1er janvier 2013, les tarifs par unité des accueils du matin et du soir élémentaires et maternelles.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

A5/ FIXE, à compter du 1er janvier 2013, les tarifs journaliers des centres de loisirs élémentaires et maternels.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

A6/ FIXE, à compter du 1er janvier 2013, les tarifs journaliers des classes de pleine nature.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

A7/ FIXE, à compter du 1er janvier 2013, les tarifs demi-journée de la Direction de la Jeunesse et maison de quartier du plateau Monmousseau pour l'accueil des 11/17 ans et des 18/25 ans.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

A8/ FIXE, à compter du 1er janvier 2013, les tarifs journaliers de camping des centres de loisirs.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

A9/ FIXE, à compter du 1er janvier 2013, les tarifs journaliers des participations familiales pour les centres de vacances enfance, jeunesse et mini-séjours.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

A10/ FIXE, à compter du 1er janvier 2013, les tarifs annuels des cours municipaux d'activités culturelles, de la Médiathèque et du Tremplin-Hangar.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

B/ EMET un avis favorable aux orientations générales du projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), DEMANDE un réel équilibre habitat/emploi, au profit de l'Est de la région parisienne par un ratio plus favorable à l'emploi, l'affichage d'une nouvelle ambition de développement pour le territoire d'intérêt métropolitain (TIM) Grand Orly, Seine-Amont et Plaine Centrale du Val-de-Marne, REAFFIRME l'importance de mise en œuvre rapide des projets de transports en commun, comme le tramway sur la RD5, la réalisation du Tzen 5 de Paris à Choisy-le-Roi, via Gambetta et les Ardoines, le prolongement de la ligne 10 du métro jusqu'à Gambetta dans un premier temps avec une station intermédiaire au niveau de Quai d'Ivry, l'amélioration de la fréquence du RER C et la réalisation d'une sortie au sud de la gare actuelle et RAPPELLE que la ville est favorable au projet POCL si ce dernier fait l'objet d'une gare hors Paris sur le site d'Orly ou si la ligne est poursuivie en souterrain jusqu'à la gare d'Austerlitz, et DEMANDE la rectification de la carte générale de destination des sols.

(39 voix pour, 5 voix contre : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL et 1 abstention : Mme PERNIN)

C/ ACCORDE la garantie communale à hauteur de 100 % à l'OPH d'Ivry pour le remboursement des emprunts d'un montant total de 7 475 433 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France, ces prêts étant destinés à financer la construction de 53 logements au 18 rue Pierre Rigaud à Ivry-sur-Seine et ACCORDE dans ce cadre une participation d'un montant total de 599 998 € à l'OPH d'Ivry qui sera versée à hauteur de 150 000 € en 2012, 224 999 € en 2013 et 224 999 € en 2014.

(39 voix pour, 5 voix contre : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. BOUYSSOU)

D/ APPROUVE la convention avec l'association Tremplin 94 - S.O.S Femmes par laquelle la commune d'Ivry-sur-Seine s'engage à mettre à disposition de l'association un certain nombre de logements pour des femmes victimes de violences conjugales.

(à l'unanimité)

1/ FIXE à compter du 1er janvier 2013 à 0,263 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie, DECIDE de créer un tarif pour les panneaux (chevalets, menus, fanions, oriflammes, ...) et tout autre objet se trouvant sur les trottoirs sauf dispositifs visés à l'article 1.35 de la nomenclature des droits de voirie [à savoir : Vitrines, conservateurs à glaces, vitrines réfrigérées et toutes installations similaires, bascules, caissons, arbustes en pots] ainsi que présentoirs à journaux, magazines, "gratuits" et de FIXER son montant à 190 unités de taxation des droits de voirie/mobilier, FIXE les tarifs de la "Foire à la Bricole" pour 2013, et DECIDE en ce qui concerne les tournages de films :

- d'augmenter d'environ 2 % le montant des prestations facturées (hors occupation du domaine public) figurant dans le barème ci-annexé,
- du maintien de l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films pour ceux réalisés dans le cadre de projets d'écoles,
- du maintien de l'abattement de 50 % pour les films d'une durée inférieure à 59 minutes, hors films à vocation publicitaire.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

2/ DECIDE d'acquérir au prix de trois cent quatre vingt dix mille euros (390.000,00 €), les lots n° 2116 et 2118 de la copropriété Jeanne Hachette, parcelle cadastrée section AN n° 268 d'une superficie de 203 m² à Ivry-sur-Seine, libre de tout occupant à la SCI du 2 promenade Gérard Philipe, PRECISE qu'un séquestre de 117.000,00 €, soit 30% du montant d'achat, sera opéré afin de garantir la libération de ces lots afin que ceux-ci soient libérés dans les 18 mois de la signature de l'acte de vente, PRECISE que les charges de copropriété resteront pendant la durée de l'occupation à la charge de l'ancien propriétaire, alors que la commune sera propriétaire et PRECISE que les frais inhérents à cette mutation sont à la charge de l'acquéreur.

(26 voix pour, 5 voix contre : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL et 14 abstentions : Mme Sandrine BERNARD, M. BARON, Mme SCHIAVI, MM. ONAKAYA MENGE, MERCIER, Mme BROUTE, M. ABERDAM, Mme LOICHOT, MM. MACHADO, MOOG, RIVIERE, Mme DUCHENE, MM. BELABBAS, PRAT)

3/ APPROUVE les comptes de cession des biens sis 68/70 rue Jean Jacques Rousseau, 46 rue Molière et 50/54 rue Molière à Ivry-sur-Seine, parcelles cadastrées section AV n°141, section AV n° 146 et 12, et section AV n° 139 et 103, indiquant des prix de 867.099,17€, 1.484.520,06€ et 2.603.998,72€, ainsi que la vente par le SAF94 à la SADEV94, concessionnaire de l'opération d'aménagement dénommée ZAC « Ivry-Confluences », desdits biens et PRECISE que ces parcelles seront cédées au prix conventionnel de 867.099,17€, 1.484.520,06€ et 2.603.998,72€ et que la participation de 10% versée par la Commune lors de l'acquisition de chaque bien sera reversée après cession, soit un montant total de 475.698,20€.

(à l'unanimité)

4/ APPROUVE l'échange sans soulte entre la parcelle cadastrée section F n° 172, d'une superficie de 114 m², propriété de l'OPH d'Ivry et les parcelles cadastrées section F n° 177 et 178, d'une superficie globale de 140 m², propriété de la commune d'Ivry-sur-Seine et INDIQUE que les émoluments et autres frais notariés sont pris en charge à part égale entre la Ville et l'OPH d'Ivry.

(44 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. BOUYSSOU)

5/ APPROUVE la vente au groupe Pichet de l'immeuble sis 19 rue Villars et 51 bis rue Antoine Thomas à Ivry-sur-Seine, cadastré J n°146, d'une surface de 1.196 m² pour un montant de 913.000,00 €, PRECISE que le bien est vendu en l'état, mais que la cession de celui-ci est subordonnée à l'obtention par l'acquéreur de la possibilité d'obtenir des places de parking proches, afin de répondre aux obligations du Plan Local d'Urbanisme (PLU), AUTORISE dès à présent l'acquéreur à déposer tout permis de démolir et de construire sur ladite parcelle et PRECISE que les frais afférents à cette mutation sont à la charge de l'acquéreur.

(40 voix pour et 5 voix contre : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

6/ APPROUVE la participation de la Ville pour le financement de la Cellule Emploi A.N.R.U du G.I.P Ivry-Vitry, à hauteur de 5 000 € pour l'année 2012.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

7/ DECIDE de verser à l'association pour le redéveloppement économique en Seine-Amont (ARESA) une subvention d'un montant de 16 000€ pour l'année 2012.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. ABERDAM)

8/ INSTAURE une redevance pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages du service de distribution d'eau à compter du 1er janvier 2013, **FIXE** les montants de la redevance pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des services de distribution d'eau aux plafonds prévus à l'article R.2333-121 du code général des collectivités territoriales, soit au 1er janvier 2010 à 30 euros par kilomètre de réseau, hors les branchements, et à 2 euros par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors les regards de réseaux d'assainissement et **PRECISE** que le montant de cette redevance évolue au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index "ingénierie", défini au Journal officiel du 1er mars 1974 et publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'équipement, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier, tel que prévu à l'article R.2333-121 susvisé.

(39 voix pour, 5 voix contre : MM. CASTELNAU, CATHENOZ, LECLERCQ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL et 1 abstention : M. ABERDAM)

9/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2011 du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

(affaire non sujette à un vote)

10/ APPROUVE la convention avec l'association Europa Cinémas destinée au soutien financier du Cinéma municipal Le Luxy dans la diffusion de la création cinématographique européenne notamment auprès du jeune public.

(à l'unanimité)

11/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 7 500 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat, géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de l'année 2012.

(à l'unanimité)

12/ APPROUVE la convention biennale avec le Collège Henri Wallon, sis 3, place Danton à Ivry-sur-Seine, relative à la mise en place de groupes thérapeutiques en direction des adolescents de ce Collège.

(à l'unanimité)

13/ DECIDE la création des postes suivants à compter du 1er décembre 2012 :

- 1 poste d'ingénieur territorial,
- 10 postes d'adjoint technique 2ème classe,
- 3 postes d'animateur territorial.

et la suppression des postes suivants à compter du 1er décembre 2012 :

- 2 postes de techniciens principaux 2ème classe,
- 10 postes d'adjoint technique 1ère classe,
- 3 postes d'adjoint d'animation 1ère classe.

(à l'unanimité)

14/ MODIFIE le tableau des effectifs des grades avec effet au 1er août 2012, afin de permettre l'intégration des rédacteurs territoriaux dans leur nouveau cadre d'emplois issu du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012.

(à l'unanimité)

/ PREND ACTE de la communication du produit net du rôle supplémentaire de Taxe Foncière mis en recouvrement pour le mois de octobre 2012.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 octobre 2012.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 00H45

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

Ph. BOUYSSOU

P. GOSNAT